



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Règlementation

Question écrite n° 46563

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conventions de financement qui lient les établissements et services publics sociaux aux caisses régionales d'assurance maladie. Sans nier l'importance d'un contrat d'objectifs quantitatifs entre les financeurs et les services publics sociaux, le groupe national des établissements et services publics sociaux s'interroge sur l'opportunité d'un double contrôle, contrôle qui doit être assuré légalement par les DDASS. De plus, les établissements et services publics sociaux, à la différence des établissements et des services privés, ne doivent pas, selon le GEPSO, être conventionnés. Il lui demande de lui indiquer son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46563

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6714